



Limiter les interventions sylvicoles dans nos forêts ?

n Auvergne-Rhône-Alpes, on observe depuis quelques années une dépréciation économique réelle des gros bois résineux. Ce phénomène s'explique notamment par les nouveaux procédés de sciages régionaux (canter : circulaires multilames permettant un sciage rapide en parallèle) et par la qualité des arbres de forte dimension pas toujours au



rendez-vous pour satisfaire l'attente des marchés. Face à ce constat, certains industriels et gestionnaires remettent en question itinéraires sylvicoles actuellement préconisés dans les documents cadre gestion forestière régionaux. Sont pointées du doigt les difficultés de transformation (arbres de trop fort diamètre),

la qualité des bois (larges accroissements et importante branchaison), jusqu'à promouvoir l'absence totale d'intervention dans les boisements artificiels.

Que les marchés soient très sensibles à la qualité des bois et à la diminution des coûts de transformation c'est recevable pour les forestiers. Par contre faut-il pour autant limiter, voire arrêter les interventions sylvicoles dans les forêts pour répondre aux marchés actuels du bois?

Si l'absence de sylviculture (notamment coupes d'amélioration) devait devenir la « *norme* » de gestion, ce serait faire prendre aux sylviculteurs des risques

majeurs. Par exemple pour la stabilité et la résilience des peuplements face aux événements climatiques, par rapport aux attaques sanitaires, avec des pertes de capacités de régénération et d'impact défavorable à la biodiversité, etc.

On peut par ailleurs, très facilement démontrer qu'une forêt gérée, présente un bilan économique plus satisfaisant (recettes des coupes intermédiaires...) qu'une forêt sans aucune sylviculture, tout en limitant la prise de risques pour le propriétaire. Cependant pour une commercialisation des bois dans de bonnes conditions économiques, il faut inviter les propriétaires à produire du bois de qualité, à trier leurs produits et à cibler les entreprises les plus à même de les transformer.

Pour les arbres de forte dimension, des marchés spécifiques, ou des méthodes de sciages adaptées doivent être recherchées et développées. Par exemple, certains scieurs mettent en œuvre des pratiques qui permettent de trier les faces externes et internes des gros douglas de bordure afin d'en tirer un meilleur parti, idem dans les zones pentues de montagne (Autriche) pour les faces aval et amont des sapins. La sylviculture des peuplements de résineux issus de boisements artificiels ne peut être en aucun cas monolithique. Diverses approches sylvicoles sont possibles en fonction des essences, des conditions de milieu et de marché, des attentes sociétales... mais nous devons collectivement et très rapidement couper court à l'idée selon laquelle, l'avenir de nos forêts passe par l'absence de sylviculture.

> Dominique Jay, Ingénieur CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction : Philippe Gaudry Tél. +33 (0)4 72 53 64 81 philippe.gaudry@crpf.fr Comité de rédaction : Anne-Marie Bareau, Jacques Grenot, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary (CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture : Philippe Gaudry © CNPF

Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PFFC Publicité : ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean

Baldassini - 693654 Lyon cedex 07 Tél.: +33 (0)4 72 72 49 07 Contact: Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr Numéro tiré à 11 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960 Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt: Forêts de l'Ain -Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.



Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €									
Mme, M. :		Adresse :							
		Code postal :	Commune:						
Tél. :	Mobile :	E-mail :							
S'abonne à « Parlons	Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et ı	recevra les 4 prochains numéros.							
		nu siège de « <i>Parlons Forêt en Auvergne-R.</i> 71 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. <mark>Chè</mark>	hône-Alpes » / CRPF : que à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.						
NR - un nriv nréférenti	iel est réservé aux adhérents des struc	tures professionnelles sous conditions Pou	r nlus de renseianement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat						

Stéphane Filaire, gérant de la SAS Filaire à Sembadel (43)

Monsieur Filaire, qui êtes-vous?

Scieur du Forez qui a repris la scierie familiale, je suis également aujourd'hui vendeur de produits bois techniques pour la construction (ossature aboutée, carrelets) et de produits finis pour l'aménagement (parquet, bardage).

Pour en arriver là, j'ai fait des choix pour orienter

entreprise vers l'apport mon de valeur ajoutée et la seconde transformation du bois. Ce pari était risqué, plusieurs années ont été difficiles après de lourds investissements, avant d'avoir stabilisé les produits et industrialisé les process. Par cette étape, l'entreprise a pu se développer pour passer d'une dizaine de salariés à plus de 35 maintenant, et de 1,5 M€ de CA à presque Stéphane Filaire 6 millions.



Que sciez-vous? Pourquoi des gros bois?

Nous scions principalement du pin sylvestre, du douglas et des sapins et épicéas, quelques mélèzes. Nos approvisionnements annuels de 50 000 m³ se font dans un rayon de 100 km autour de la scierie. Notre scie alternative est réservée au gros bois alors que les bois de moins de 30 cm sont passés dans notre canter. Ma philosophie de transformateur est de chercher le meilleur débouché possible pour chaque type de ressource locale, et qui corresponde à une place sur le marché.

Pour développer mon entreprise à partir de cette façon de penser, j'ai regardé ce qui se fait dans d'autres entreprises, d'autres pays (surtout Allemagne), et je me suis mis à travailler sur un modèle adapté pour ma ressource en pin sylvestre. C'est ainsi qu'après plusieurs années de développement, nous réalisons des carrelets de menuiserie en pin. Nous trouvons la qualité nécessaire dans nos gros pins (à partir de 40 cm) en les sciant sur quartier / faux quartier et en aboutant nos sciages purgés de nœuds.

Aujourd'hui, nous réfléchissons à de telles démarches pour d'autres essences.

Existe-il quand même un marché pour les gros bois de qualité?

Bien sûr, les gros bois de qualité sont valorisables, plus facilement que les bois de moindres qualités dans lesquels le rendement matière peut chuter rapidement à cause des multiples défauts.

Nous avons appris qu'il nous faut scier en petites sections les gros bois, afin de pouvoir trier les sciages pour en extraire les qualités recherchées et purger les défauts. Il y a de nombreuses étapes de transformation pour valoriser au mieux ces gros bois, dont un tri qui diminue le rendement matière. Cette transformation a toujours un coût important et les

> produits finaux doivent avoir un prix acceptable sur le marché, ce qui ne permet pas de dire qu'un gros bois - même d'excellente qualité - peut être acheté plus cher.

> Ouels sont les débouchés actuels et futurs pour cette ressource de gros bois résineux (sapin, douglas, pins...)?

> Notre ressource nécessite de recherche de solutions du développement de process industriels. Cela passe aussi par des

collaborations inter-entreprises: achat - vente de bois triés, sous-traitance de prestations, entraide dans une recherche commune de solutions...

Par exemple, l'idée de dérouler du sapin, initiée au sein d'Auvergne Promobois avec plusieurs entreprises, est certainement bonne. Pour qu'elle aboutisse un jour, il faudra une solidarité dans la filière pour faire fonctionner un process industriel que l'on sait très couteux.

Permettre la qualification du sapin pour son utilisation en carrelets de menuiserie créerait aussi un nouveau débouché...et lutterait contre les importations de bois

Il n'y a pas une réponse toute faite, les possibilités qu'offrent les marchés des produits bois doivent être creusées pour chaque essence, chaque produit, pour les différentes qualités...

Quels sont vos projets de développement et d'investissement?

À l'échelle de mon entreprise, je veux continuer à chercher des produits qui ont une place dans les marchés porteurs. Parallèlement, je souhaite pouvoir investir pour mieux scier les gros bois.

Avec trois agents commerciaux répartis dans toute la France, nous avons changé nos relations commerciales mais nous pourrions encore améliorer la communication sur nos produits et notre entreprise.

Anaïs Laffont - Fibois Auvergne-Rhône-Alpes a.laffont@fibois.aura.org

Gros bois = mauvaise qualité?

Très prisés il y a encore quelques années, les gros bois principalement résineux peinent aujourd'hui à prendre le chemin des scieries. Au regard des prévisions, le volume des gros bois, loin de diminuer, devrait au contraire augmenter de plus de 130 millions de m³ d'ici 2035 au niveau national! Cependant, les gros bois sont-ils systématiquement de mauvaise qualité? Existe-t-il des variations en fonction de l'essence, de l'âge, de la sylviculture?



L'Inventaire forestier national classe en « *gros bois* » les arbres dont le diamètre à 1,30 m de hauteur dépasse 47,5 cm (classe de diamètre 50 cm et plus), les « *très gros bois* » ceux dont le diamètre dépasse 67,5 cm (classe de diamètre 70 cm et plus).

En ce qui concerne les gros bois feuillus, le lien entre gros diamètre des grumes, qualité du bois, prix et valorisation est encore une réalité. Prenons l'exemple du chêne : l'embellie constatée sur le marché depuis maintenant trois ans se poursuit avec une forte demande et des prix en hausse constante pour les gros chênes de qualité.

En revanche, ce n'est plus tout à fait le cas des résineux, tout du moins pour certaines essences. Pour le douglas, il existe actuellement une forte demande dans les bois moyens du fait de l'industrialisation croissante de leur transformation via des canters. Néanmoins, les gros bois de bonne qualité trouvent encore preneur. Les gros bois de qualité médiocre (mauvaises origines, n'ayant pas ou peu bénéficié de travaux sylvicoles...) ont eux actuellement plus de difficulté.

Les causes de cette mévente des gros bois résineux sont multiples. Parmi celles-ci, les débouchés. Prenons le cas du sapin pectiné qui durant des « *lustres* » fut utilisé en bois massif. Aujourd'hui, on note une déqualification du bois massif au profit des bois massifs reconstitués (BMR, BMA, CLT...). M. Mathieu, dirigeant d'une scierie vosgienne : « je compare souvent les gros bois au Kinder

surprise. Nous ne savons jamais à l'avance ce que l'on va trouver à l'intérieur »!

Il y a souvent un amalgame entre gros bois et mauvaise qualité ; alors que ce sont surtout les « vieux bois » qui, souvent de gros diamètres, comportent le plus de défauts (pourriture, entre écorce, forte nodosité, roulure, courbure, cœur étoilé, conicité...). Des défauts qui sont le plus souvent découverts en « ouvrant » le bois et qui entraînent baisse de productivité et du rendement matière.

M. Chalayer, président de l'Observatoire des métiers de la scierie : « il faut réveiller les consciences chez les propriétaires qui laissent trop facilement partir leur patrimoine. Les gros bois à venir seront d'une meilleure qualité après avoir purgé la forêt de ses plus vilains sujets. Il est important de se focaliser sur les atouts des gros bois (qualités structurelles, fibres bien en place...) plus que sur leurs faiblesses ».



De ce fait, il est indispensable de **réactiver une véritable sylviculture :**

- éviter de laisser trop vieillir les peuplements en adoptant des diamètres d'exploitabilité raisonnables ;
- opter pour des rotations courtes qui permettent de décapitaliser des peuplements sous-exploités sans compromettre la stabilité, et d'obtenir une croissance soutenue dans les âges moyens;
- améliorer la qualité des gros bois en travaillant au profit des arbres droits, peu noueux, aux houppiers équilibrés permettant une croissance régulière.

Que les sylviculteurs prennent en compte le potentiel des bois et les élèvent avec soins afin d'obtenir des gros bois de qualité, par le biais d'une sylviculture régulière et raisonnée.

Plus d'info: http://chalayer-scierie.chez-alice.fr/

Julien Blanchon julien.blanchon@crpf.fr

La sylviculture : primordiale pour produire de la qualité!

Des commentaires publiés en juin dernier à l'issue de ventes groupées de résineux ont suscité chez les propriétaires forestiers de nombreuses réactions. On pouvait lire « ... on peut remarquer que les parcelles les mieux vendues ont été celles où il ne s'est rien passé depuis leur plantation dans les années 1960... Alors que penser de la sylviculture dans tout cela! ».

On ne peut pas contester les prix significatifs obtenus lors de la vente de coupes à blanc de peuplements réguliers de résineux exempts de toute intervention sylvicole. Car, comme indiqué également dans ces commentaires « Les petits bois longs et serrés se vendent bien tandis que les gros bois dynamiques, sauf qualité exceptionnelle, ne suscitent que peu d'intérêt ».

Cependant il convient de nuancer cette affirmation. Les gros bois résineux (diamètre > 47,5 cm) rencontrent

actuellement des difficultés de commercialisation pour diverses raisons: mécanisation des coupes, disparition des scieries artisanales, inadéquation aux besoins des scieries équipées de canters, déqualification des bois massifs au profit des bois reconstitués, aboutés où contre collés... Mais la mise sur le marché de bois de qualité grâce à des interventions sylvicoles régulières et appropriées s'est toujours traduite par des rémunérations significatives pour les propriétaires.

La règle d'or pour produire des bois de qualité est de bien choisir les essences et les provenances (matériels forestiers de reproduction améliorés) les mieux adaptées aux conditions stationnelles et à l'environnement socioéconomique Sapinière irrégulière

(désirs et moyens du propriétaire, contraintes réglementaires, débouchés...) de sa forêt. Mais les conditions de plantation, la qualité des plants, la densité et les entretiens, les premières années vont conditionner la croissance du peuplement et la qualité des arbres.

Les étapes fondamentales durant la vie du peuplement sont la mise en œuvre de la 1^{ère} éclaircie, des coupes d'amélioration et si possible de l'élagage artificiel en hauteur.

L'objectif est d'éliminer rapidement les arbres mal venants (branchaison, mauvaise forme...) au profit

des plus belles tiges pour améliorer la qualité du peuplement, mais aussi pour une meilleure stabilité des arbres face aux évènements climatiques (vent, neige, gel...), tout en percevant les revenus issus de ces coupes

Les travaux, après les tempêtes de la fin du XXe siècle, ont montré que les dégâts pour une même essence augmentent avec la vitesse du vent, la hauteur des arbres, les caractéristiques du sol (sec ou détrempé), mais aussi en fonction du facteur d'instabilité. Plus ce facteur est élevé (Hauteur dominante/diamètre moyen) moindre sera la résistance du peuplement face aux coups de vent. La croissance en hauteur d'un peuplement forestier étant indépendante de la sylviculture, seules les éclaircies et les coupes d'amélioration vont agir sur la croissance en diamètre des arbres et contribuer à une meilleure stabilité.

Par ailleurs, l'ouverture progressive du couvert par les interventions sylvicoles va favoriser l'arrivée de la lumière au sol. Cela va améliorer fonctionnement le de l'écosystème forestier (humification et minéralisation de la litière, apparition d'un sousmélange étage, d'essences...) et la résilience du peuplement face au changement climatique attaques parasitaires. aux contribue également à une meilleure acceptabilité sociétale des boisements artificiels (peuplements ouverts, qualité des paysages, biodiversité...).

Enfin, la sylviculture est un facteur déterminant pour le renouvellement des peuplements forestiers et

propose des alternatives à la coupe à blanc, telles que l'irrégularisation ou les coupes de régénération naturelle par la méthode des coupes progressives.

En résumé, faire fi d'interventions sylvicoles dans ses forêts c'est conserver des bois de mauvaise qualité durant toute la vie des peuplements, c'est s'affranchir des revenus apportés par les coupes intermédiaires et c'est surtout prendre un risque majeur face aux intempéries.



Dominique Jay dominique.jay@crpf.fr

Avenir des gros bois de sapin

Le sapin pectiné, essence noble du Massif Central, a très souvent été implanté sous abri des pins. Très apprécié pour la charpente, il était à qualité égale vendu 7 à 8 € de plus que l'épicéa ; acheté aux tarifs les plus élevés pour être transformé jusque dans les Pyrénées, son utilisation a fortement évolué depuis les années 2000. Les raisons sont à rechercher notamment dans la régression des charpentes traditionnelles, l'évolution de la demande du marché, le retard de développement de process de classement des bois, de séchage et le développement des méthodes de sciage de type « canters ».

Les charpentes traditionnelles utilisant du bois brut jadis écorcé et séché en forêt avant d'être scié avaient recours à des éléments massifs en bois humide qui demandaient la technicité d'un charpentier. Elles ont été supplantées par l'utilisation de fermettes, ou de charpente duo-trio avec le recours à des bois massifs reconstitués. Des produits imposés par des normes ou des standards du sciage, définis le plus souvent par

les producteurs et utilisateurs du Nord de l'Europe, relayés par les utilisateurs de l'arc alpin qui à l'inverse du Massif Central privilégient culturellement l'épicéa face au sapin.

Les règles de constructions imposent le recours à des bois classés. avec résistance mécanique déterminée. L'Union européenne impose le marquage CE pour les bois utilisés dans construction la Eurocode 5. Certaines scieries non équipées ont recours classement visuel qui pénalise le bois de sapin en particulier; si les cernes plus serrés du sapin dans son jeune âge lui confèrent une Le sapin a la réputation d'être une essence plus difficile à sécher ce qui, sans l'équipement de séchoirs adaptés et de nouveaux produits innovants, limite son utilisation plus contemporaine en bois massif reconstitué. Mais cela évolue avec certaines entreprises qui investissent dans cette nouvelle valorisation.

Un outil industriel adapté pour transformer des bois de diamètre moyen engendre la non récolte des gros bois, les plus défectueux en particulier: bois de bordures, de première génération, destinés à des débouchés peu rémunérateurs comme le bois industrie, la caisserie... Les unités de sciage performantes destinées au bois d'emballage utilisent des petits ou moyens bois, et non de gros diamètres. Ainsi, l'utilisation du canter avec fort rendement au sciage admet des diamètres maxi de 50 à 60 cm.

Le Schéma régional de gestion sylvicole de la région ex Rhône-Alpes incite les propriétaires à produire des bois de diamètre 45 à 65 cm. Au-delà de ces dimensions,

les sapins sont réservés aux scieries traditionnelles.

Quelles orientations favoriser pour poursuivre une sylviculture de qualité sur les sites favorables au sapin?

- Éliminer tôt les arbres de bordures, les branchus, les gélifs, ceux chargés de gui avant un diamètre de 40 à 45 cm;
- effectuerleséclaircies pour obtenir une croissance régulière et soutenue.

Enfin, il faut trouver des solutions techniques pour valoriser ces arbres arrivés au stade de la récolte, et équiper les scieries pour utiliser ces gros diamètres est impératif.





résistance accrue, le cœur foncé le

pénalise dans le classement visuel.

Gros bois : gestion durable et biodiversité

Actuellement, une tendance consiste à raccourcir en forêt les durées de révolution et à récolter plus précocement les peuplements. C'est lié notamment à

la problématique des gros bois résineux qui peuvent engendrer un manque de rentabilité dans leur transformation. Cette pratique à ne plus produire de gros bois peut avoir des effets importants sur le potentiel de fertilité des sols, notamment sur ceux déjà assez pauvres.

Gros bois et fertilité

Les conséquences du raccourcissement des durées de cycle de production sur la fertilité du sol sont de deux ordres :

 des effets indirects, particulièrement sur les propriétés physiques du sol, liés à la fréquence des interventions pour la récolte et la préparation du terrain

en vue de la régénération (fréquence de passage d'engins, tassement, érosion...). Pour prévenir ceuxci il est indispensable de développer un réseau de cloisonnement d'exploitation afin de concentrer ces aspects négatifs sur une proportion limitée de la surface ;

• des effets directs liés à l'exportation des bioéléments.

Le tableau ci-dessous montre que l'azote, le phosphore et le potassium, qui sont souvent les principaux bioéléments essentiels pour la croissance des arbres, sont largement plus exportés lors de rotations plus moyennes et encore plus avec des rotations très courtes (10 ans).

Exportations (en kg/ha) de bioéléments par la biomasse (y compris lors des éclaircies) en fonction de la longueur des rotations

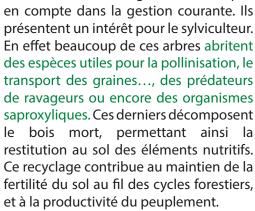
		N	Р	K	Ca
N°1 Picea abies	1 rotation de 100 ans	565	65	310	895
Classe IV (Krapfenbauer	2 rotations de 50 ans	966	96	520	1028
et Buchleitner, 1981)	Exportation supplémentaire	(+71)	(+48)	(+68)	(-9)
N°2 Pinus taeda	1 rotation de 40 ans	245	24	149	165
(Switzer et Nelson, 1973)	2 rotations de 20 ans	350	36	194	150
	Exportation supplémentaire	(+71)	(+50)	(+30)	(-9)

La concentration en éléments minéraux des divers compartiments ligneux est d'autant plus élevée que le peuplement est plus jeune, pour la simple raison que la proportion de tissus fonctionnels riches en éléments est très élevée chez le végétal jeune (Ranget, Bonneau, 1986).

En Auvergne-Rhône-Alpes et notamment en zone de montagne sur des sols relativement pauvres chimiquement, plutôt acides et parfois fragiles au tassement et à l'érosion, il est préférable de privilégier une production à rotation moyenne ou longue.

Gros bois et biodiversité

Les très gros bois (plus de 67,5 cm de diamètre) qu'ils soient vivants ou morts doivent également être pris



La présence de très gros bois est un des sept facteurs utilisés en forêt pour calculer l'Indice de biodiversité potentielle (IBP)

qui permet d'évaluer la capacité d'accueil en espèces animales et végétales d'un peuplement forestier. L'IBP ne préjuge pas de la biodiversité réellement présente mais permet d'identifier les facteurs (gros bois, sous-étage, diversité des essences, micro-habitats, milieu ouverts et/ou humides...) déjà favorables à la biodiversité ou améliorables par la gestion.



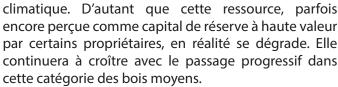
Le sylviculteur pourra conserver ainsi des très gros arbres isolés et/ou en groupes, en particulier lorsqu'ils présentent des blessures, cavités, champignons... et que leur présence n'induit pas une forte contrainte pour la gestion et la sécurité des personnes. Leurs billes ont souvent une faible valeur commerciale (et leur extraction est parfois plus onéreuse que rémunératrice), alors que leur valeur écologique est, à l'inverse très élevée. Chaque propriétaire peut utiliser facilement les grilles de l'IBP pour évaluer le potentiel de biodiversité de sa forêt. La méthodologie et les grilles sont gratuitement disponibles sur le site www.foretpriveefrancaise.com/n/ibp-indicede-biodiversité-potentielle/n:782

Marc Lafaye – marc.lafaye@crpf .fr Jean-Pierre Loudes – jean-pierre.loudes@crpf.fr

Gros bois résineux : état des lieux en Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes la présence de gros bois $(\emptyset > 47,5 \text{ cm})$ et très gros bois $(\emptyset > 67,5 \text{ cm})$ résineux est très significative. Selon les données de l'IGN (cf. tableau ci-dessous) on peut très vite constater les enjeux futurs liés à cette importante ressource du territoire.

28 % du volume résineux régional sur pied est constitué de gros et très gros bois. Ce pourcentage grimpe à 36 % pour le sapin. Il est donc primordial de trouver des alternatives de valorisation de ces bois afin de permettre le renouvellement d'une future ressource de qualité et adaptée face aux effets du changement



Millions de m ³	Auvergne	Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes		
Volume sur pied résineux	93	170	263	100 %	
Gros bois résineux	16	42	58	20.0/	
Très gros bois résineux	3	12	15	28 %	
Volume sur pied sapin	34	52	86	100 %	
Gros bois sapin	8	16	24	36 %	
Très gros bois sapin	2	5	7	30 %	

La conjoncture actuelle (bois reconstitués ou encore fermettes) pénalise l'utilisation traditionnelle des gros bois massifs et plus particulièrement le sapin sousutilisé dans la région.

Les coûts d'exploitation et de sciage pour la transformation des gros bois peuvent être plus élevés, mais les techniques et les savoirfaire existent dans l'artisanat ou l'industrie. Cependant une des principales problématiques reste les défauts (gros nœuds...) très impactants dans les gros et très gros bois de sapin.

Pour la région, la valorisation économique, environnementale et sociale du sapin, reste un défi à relever pour la filière. Mais déjà l'investissement des scieries, l'expérimentation de nouveaux débouchés (contreplaqué de sapin déroulé, ou produits sapins pour bois de structure) sont encourageants. Concertation, partenariat et communication jusqu'à l'utilisateur final feront que les gros bois de sapin de qualité redeviendront une ressource d'avenir.

Jean-Pierre Loudes jean-pierre.loudes@crpf.fr

CRPF et PNR du Vercors mutualisent leurs moyens pour la forêt



Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc naturel régional du Vercors ont manifesté leur volonté commune d'optimiser leur coopération pour la mise en œuvre du volet forêt filière bois de la charte du Parc du Vercors et pour le développement d'une sylviculture de qualité. Pour cela une convention de partenariat a été signée le 18 janvier à Chamaloc.

Elle permettra de mutualiser le travail de Mathieu Rivero, technicien forestier commun CRPF-PNRV, qui sera l'interlocuteur technique pour les partenaires forestiers du territoire du Parc. Il animera notamment la commission « Forêt » du

Parc et mettra en œuvre les orientations définies dans la charte avec un programme d'action pluriannuel sur 3 ans. Les actions seront ciblées, pour permettre une meilleure mobilisation et valorisation du bois du Vercors dans le respect de l'environnement, soutenir l'organisation de la filière et faire jouer à la forêt son rôle de protection du territoire. Le technicien accompagnera les propriétaires forestiers privés pour orienter leur production dans le cadre d'une gestion durable au travers de regroupement, de formation et de sensibilisation aux techniques sylvicoles.

René Sabatier – rene.sabatier@crpf.fr Mathieu Rivero - mathieu.rivero@crpf.fr



Mérite agricole

Maurice M.D. Rivière, ancien président du CRPF Rhône-Alpes, ex vice-président de la Fédération des propriétaires forestiers sylviculteurs, président fondateur de PEFC Rhône-Alpes, s'est vu remettre le 21 décembre 2017 la médaille d'Officier dans l'Ordre du Mérite agricole par Bruno de Jerphanion. Qu'il en soit ici encore félicité.

L'avenir des Defi - Forêt

La loi de finances rectificative votée en décembre 2017 a prévu la reconduction des Defi jusqu'en 2020.

Le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (Defi) consiste en une réduction de l'impôt sur le revenu ou un crédit d'impôt pour les contribuables domiciliés en France et réalisant des investissements forestiers. Celapeut concerner des acquisitions de terrains en nature de bois et forêts ou de terrains nus à boiser, de parts de groupement forestier... Sont concernés également la réalisation de travaux forestiers, de contrat de gestion... Une garantie de gestion durable est une contrepartie nécessaire. Certains amendements ont été adoptés pour modifier les seuils de surfaces éligibles.

▶ Voir Code général des impôts articles 199 decies et 200 quindecies

Lionel Depeige – lionel.depeige@crpf.fr

Groupements forestiers

La loi Sapin II de décembre 2016 (article 139) a introduit une nouvelle obligation pour les sociétés à laquelle les groupements forestiers n'échappent pas. Les décrets annoncés ne sont sortis qu'en août 2017. Cette disposition s'applique pour toutes les sociétés (donc les GF) créées avant le 01/08/2017.

Il s'agit de déclarer les bénéficiaires effectifs à savoir ceux qui détiennent plus de 25 % des parts ou des droits de vote ainsi que les organes dirigeants. Dans un GF, le nombre de parts est égal au nombre de droits de vote, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les sociétés commerciales ou industrielles.

Les greffes, sauf exception, ne préviendront pas les GF concernés de cette démarche qu'ils devront accomplir avant le 01/04/2018 sous peine d'amende.

Si, à la faveur de cessions de parts, certains deviennent bénéficiaires effectifs ou ne le sont plus, de nouvelles déclarations (avec les mêmes imprimés) seront à faire.

Les documents nécessaires (DBE-S-1 et DBE-S-bis) sont téléchargeables sur https://www.



回程性间 infogreffe.fr/registredes-beneficiaireseffectifs

Groupe juridique CNPF

.'hvlobe



Ce gros charançon est considéré comme le plus important ravageur des plantations résineuses dans les premières années.

Les adultes causent des dommages par morsures (souvent visibles au collet) des écorces tendres sur jeunes plants. Cette consommation plages périphériques et continues sur l'axe principal peut entrainer la mortalité.

Les dégâts, principalement les deux premières années de la plantation, surviennent lorsque la température avoisine 20°C dans la journée, habituellement au printemps à partir de la mi-avril et en fin d'été vers la mi-août.

Le stade larvaire se déroule sur les souches des pins. épicéas et sapins ; c'est donc derrière une coupe rase de ces essences que le risque d'attaques est le plus élevé. Il est donc recommandé d'attendre deux ans minimum pour reboiser.

En cas d'atteinte, l'avenir d'une plantation peut être remis en cause en quelques semaines.

Lutte : privilégier le traitement préventif

- Traitements chimiques (Prescription d'usage et mise en œuvre uniquement par des personnes détentrices du Certiphyto):
- le Forester, spécialité agissant par contact et par ingestion, à durée d'action relativement courte (6 semaines), s'emploie en pulvérisation en ciblant précisément l'axe des plants et en particulier les collets très sensibles aux attaques;
- -le Merit forest (uniquement mis en œuvre en pépinière) et le Suxon forest (sous forme de granulés, à longue persistance d'efficacité, à mettre dans le trou de plantation) sont deux traitements systémiques.

La liste des produits autorisés évolue en permanence : renseignez-vous!

Le Merit forest et le Suxon forest vont être retirés au 01/09/2018 (loi sur la reconquête de la biodiversité du 8/8/2016) : une demande de dérogation a été déposée pour en prolonger l'usage.

- Produit de bio-contrôle (Nouveau) :
- Ekovax : protection par barrière physique à base de cire. L'enrobage de cire est fait en pépinière par des pépiniéristes professionnels équipés pour cette application, et les plants sont livrés déjà protégés. Ce procédé reste en cours d'évaluation et d'adaptation.

Marc Lafaye marc.lafaye@crpf.fr

Forte présence de la processionnaire du pin

La processionnaire du pin est un papillon dont les chenilles occasionnent régulièrement de fortes défoliations sur toutes les espèces de pin. Dès fin août début septembre les chenilles se développent sur les arbres hôtes. À ce stade leur présence est fort discrète.

Dès les premiers froids, elles tissent des nids soyeux aisément repérables, dans lesquels elles se protègent du froid de l'hiver. Seuls les très grands froids leur sont fatals.

En fin d'hiver les chenilles processionnent au sol pour s'enterrer et effectuer

leur métamorphose qui aboutira à l'émergence des papillons en début d'été.

Cette saison 2017-2018 est une année de très forte présence et les défoliations qui en résultent sont parfois très spectaculaires. En milieu forestier, les conséquences sont principalement d'ordre esthétique, un arbre défolié n'est pas un arbre mort et il reconstituera son feuillage au printemps. Par contre le caractère particulièrement urticant des chenilles incite à la plus grande prudence notamment lors d'éventuels travaux d'exploitation forestière. Il faut éviter absolument de

manipuler les nids et rester vigilant lors de la période des processions. Aucun traitement d'ampleur n'est préconisé. En règle générale, une régulation naturelle se met en place qui devrait ramener progressivement les populations aux

niveaux habituels. La processionnaire est favorisée par les hivers doux et secs et elle est considérée comme un indicateur du changement climatique. Que ce soit dans les Alpes ou le Massif Central, on la retrouve de plus en plus haut en altitude et des spots d'installation à 1 000 mètres ou plus ne sont plus rares.

Alain Csakvary alain.csakvary@crpf.fr



Filière bois gros bois

La filière forêt bois régionale constate une inadéquation entre, d'une part, la disparition des plus petites scieries, les plus aptes à transformer les gros bois locaux, au profit d'une concentration et « cantérisation » des grosses unités de sciage résineuses demandeuses de bois de petits et moyens diamètres de qualité homogène, et d'autre part, la forte présence en gros et très gros bois résineux de qualités aléatoires dans nos forêts.

Alerté par les professionnels de l'amont forestier et les scieurs, le réseau d'interprofessions d'Auvergne-Rhône-Alpes travaille sur cette problématique depuis 2016.

Au niveau régional, un groupe spécial gros bois s'est constitué afin de lever les freins à chaque stade de la filière: dynamisation de la sylviculture pour ne plus avoir de gros bois « subits », prise en compte du pourcentage de gros-très gros bois dans les lots des ventes publiques, réflexions sur les techniques des sciages...

Les interprofessions Auvergne Promobois et Fibra sont aujourd'hui réunies en une seule entité « Fibois Auvergne-Rhône-Alpes », inaugurée officiellement le 8 février 2018.

Des discussions ont également été menées lors d'évènements territoriaux auxquels l'interprofession a participé: colloque sur la valorisation des gros bois lors de la Fête de la forêt de montagne à Saint-Pierre-de-Chartreuse (06/2017), Assises Drôme-Ardèche avec une table ronde sur les gros bois et sapins (12/2017).



Ces travaux ont été pris en compte dans la construction du programme régional interprofessionnel 2018 qui mettra en place - ou poursuivra - des actions concrètes avec les professionnels de la sylviculture et de la transformation sur l'utilisation des gros bois et la valorisation des sapins.

Anaïs Laffont – Fibois Auvergne-Rhône-Alpes – a.laffont@fibois-aura.org



COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

[1] Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.



Sylvotrophées

Les PNR du Pilat et du Livradois-Forez organiseront en 2018 des Sylvotrophées qui récompenseront des propriétaires forestiers engagés dans la gestion multifonctionnelle de leur forêt.

Les thèmes seront les sapinières irrégulières pour le Pilat, les sapinières-hêtraies montagnardes pour le Livradois-Forez. Chaque candidat devra démontrer ses efforts pour exploiter au mieux le potentiel économique de sa forêt, tout en préservant sa valeur écologique et socioculturelle. Les prix seront attribués par un jury d'experts organisé en trois collèges : sylviculteurs, écologues, usagers.

Avec l'appui technique du Centre national de la propriété forestière et de l'Office national des forêts.

Plus d'info:

- PNR du Pilat : Mehdi Becuwe, animateur de la charte forestière du Pilat 04 74 87 52 01 - mbecuwe@parc-naturel-pilat.fr
- PNR Livradois-Forez : Vianney Taing, chargé de mission forêt-filière bois 04 73 95 57 57 v.taing@parc-livradois-forez.org



Formidables fourmis

Octobre 2016

Luc Passera - Quae - 25 €

Disponible en librairie ou sur www.quae.com

La vie sociale des 10 millions de milliards de fourmis n'a rien à envier à celle de l'humanité. Dans les déserts les plus brûlants, l'Arctique glacial, les zones inon-

dables ou en forêts, leurs structures sociales rappellent les nôtres : même souci de protéger descendance ou territoire, même soif d'expansion et de conquête. C'est un autre regard sur nousmêmes. La sophistication sociale n'est pas l'apanage de l'homme!



Guy Michel-Mazan, une culture forestière chartroussine

Habitant et originaire de Saint-Pierre-de-Chartreuse, Guy Michel-Mazan a depuis toujours côtoyé la forêt de Chartreuse. Très attaché à sa commune, il a su s'adapter et rester dans une vie locale rythmée par les saisons.

Son parcours professionnel est très diversifié. Jeune, il commence par travailler dans l'exploitation agricole familiale orientée dans l'élevage bovin, principalement laitier. En même temps, il découvre le bois grâce à la scierie familiale, créée par son grand-père. Cette scierie composée d'une « battante » et de deux circulaires permettait de fournir des débits aux artisans locaux.

Comme de nombreux Chartroussins, il apprend à connaître la forêt dans les parcelles familiales, et découvre l'exploitation des bois, des techniques traditionnelles (passe-partout, écorçage, lançage, utilisation des bovins pour le débardage) à celles des plus récentes. Il participe également à des travaux d'inventaires forestiers en Chartreuse pour les « Eaux et Forêts ».

Avec le développement des stations de ski, il s'investit dans le métier de pisteur puis de moniteur qui « jalonnera » toute sa carrière. En parallèle, il n'hésitera pas avec sa femme, à installer une auberge sur le Charman Som, qui fonctionne toujours. En 1981, ils ouvriront une fromagerie dans le bourg, et Guy terminera sa carrière comme moniteur à la direction de la station de ski de Saint-Pierre.

Propriétaire d'environ 6 hectares en héritage familial, il a créé en 2008 un groupement forestier pour acquérir de nouvelles parcelles, et surtout pour impliquer ses deux fils. Ce groupement forestier regroupe actuellement 10 hectares en quatre îlots, et à terme ses forêts en nom-propre y seront intégrées. « Pour faciliter la transmission, les nouvelles parcelles acquises sont inventoriées avec mes enfants et j'associe aussi mes petits enfants ».

Guy suit de près ses parcelles : surveillance des limites, exploitation des chablis, tenue de tableaux des interventions... La gestion adoptée consiste à pratiquer des coupes de jardinage, prélevant au maximum 25 % du capital. Les arbres sont martelés en famille, en fonction des vents dominants, de la lumière, des arbres d'avenirs, de la régénération. Chaque lot est estimé sur pied puis proposé aux scieries locales qui peuvent visiter les parcelles, ensuite l'exploitation est confiée aux entreprises du secteur. Les bois sont vendus bord de route, et triés par qualité.

Ancien membre du Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse, il a participé et contribué au développement de l'AOC Bois de Chartreuse.



« La problématique des gros bois de sapin, nous la connaissons », malheureusement les gros bois supérieurs à 70 cm de diamètre sont souvent associés à certains défauts connus des scieurs (roulure, pourritures de cœur...). Conscient de cette évolution, Guy exploite progressivement ses gros bois et tente le plus possible de travailler avec les dernières scieries de Chartreuse.

« Après l'enlèvement de certains gros bois, cela crée des trouées, il faut être patient et y croire car la régénération met parfois dix ans à s'installer ».

Propos recueillis par Romain Provost romain.provost@crpf.fr

« Un groupement forestier pour impliquer enfants et petits-enfants »,

Journal réalisé par

Avec les concours financiers de



ET DE L'ALIMENTATION



Imprimé sur du papier



